

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 0
Votants : 16

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 20/04/2016

Le 28 Avril 2016, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Christian BAISE, Raymond MOUSSY, Martial THEVENET.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Daniel VIGNARD (Savigneux), Patrick LOUAHALA (CCDSV)

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

OBJET : ASSAINISSEMENT – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIEP DOMBES SAONE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE AU HAMEAU DE BERNOUD A CIVRIEUX

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle aux membres du Bureau que l'assainissement du hameau de Bernoud à Civrieux a été engagée afin de préserver l'environnement et la santé publique, du fait notamment de la présence des puits de captage d'eau potable des trois fontaines à proximité.

L'avant-projet a révélé la présence de conduites d'eau potable vétustes et cassantes sur le secteur des travaux. Le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable Dombes Saône souhaite renouveler ces conduites.

Dans la mesure où ces travaux se situent dans la même zone, il a été proposé au SIEP Dombes Saône, qui a accepté, de former un groupement de commande afin de mutualiser les moyens, de réduire les coûts et le délai des travaux, et de faciliter la réalisation technique des travaux.

Le groupement de commandes permet de confier l'ensemble des travaux à une seule et même entreprise, tout en respectant les délais et l'avancement cohérent et coordonné des opérations relatives à chaque réseau, sans fractionnement des tâches.

Une convention de groupement est proposée, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899, en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux. La CCDSV sera chargée de l'organisation de l'ensemble des opérations en tant que coordonnateur et notamment à la sélection de l'opérateur.

Une commission ad hoc chargée de retenir le titulaire du marché sera créée et présidée par le représentant du coordonnateur. M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, est proposé en tant que représentant du coordonnateur pour cette commission ad hoc.

Chaque membre du groupement notifiera au titulaire le marché qu'il a souscrit pour ses propres besoins. Le suivi de l'exécution, la liquidation de chaque marché et la gestion des contentieux éventuels jusqu'à la garantie de parfait achèvement, seront effectués par chaque membre du groupement, pour la partie qui le concerne. Le maître d'œuvre retenu par le coordonnateur pour ces propres travaux, sera l'interlocuteur principal de l'entreprise titulaire du marché de travaux.

La répartition du coût de la maîtrise d'œuvre sera faite au prorata du cout des travaux revenant à chaque membre du groupement.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** la mise en place d'un groupement de commande avec le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable Dombes Saône, pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'eau potable au hameau de Bernoud à Civrieux, dans le cadre d'un marché en procédure adaptée,
- ✓ **Adopte** le projet de convention constitutive du groupement de commande,
- ✓ **Autorise** le Président à procéder la signature de la convention du groupement de commande, à procéder aux dépenses et à exécuter le marché, et à faire le nécessaire en la circonstance et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables,
- ✓ **Désigne** M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, président de la commission ad hoc chargée de retenir le titulaire du marché de travaux pour le groupement de commande.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160428-2016B08-AS
Affichage le :

30 MAI 2016

30 MAI 2016

A Trévoux, le 28/04/2016

Le Président,
Bernard GRISON

